



1994 Rentrée
de la Conférence
du Barreau
des Hauts-de-Seine



**Ordre
des Avocats**

Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES
SECRETAIRES ET
ANCIENS SECRETAIRES
DE LA CONFERENCE
DU BARREAU DES
HAUTS-DE-SEINE

L'Histoire de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	5
Liste des Bâtonniers du Barreau des Hauts-de-Seine	8
Liste des (Anciens) Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	9
Liste des Invités (Accusés) par la Conférence et le Barreau des Hauts-de-Seine	10
Discours de Monsieur le Bâtonnier Bruno BERGER-PERRIN	12
Réquisitoire de Maître Cécile PUIBERNEAU	18
Plaidoirie de Maître Stéphanie LAMY-BIEUVILLE	24
Droit de réponse de l'accusé Francis CHARHON	28

L'HISTOIRE DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Créée au XVII^{ème} siècle, la Conférence du Stage était à l'origine réservée « *aux anciens* ».

En 1710 est née une Conférence « des jeunes » ayant pour objet l'interprétation du Droit.

La Révolution la fit disparaître.

En 1810, la Conférence est réapparue avec pour mission de pourvoir à la défense des indigents. Les pauvres soumettaient leur cas au Bâtonnier qui, après débat, accordait ou refusait l'aide d'un avocat. De là est née la tradition de la Conférence d'adopter l'affirmative ou la négative, ce qui concernait à l'époque l'admission ou le refus d'un indigent au bénéfice du secours du Barreau.

A partir de 1830, la Conférence a également eu pour vocation d'exercer les jeunes avocats à l'art de la parole et à la discussion des questions de droit.

Le décret du 22 mars 1852 a consacré l'existence de la Conférence mais a confié au Conseil de l'Ordre le droit exclusif de désigner les Secrétaires jusque-là élus par les avocats qui assistaient aux travaux de la Conférence.

Le décret du 9 juin 1972 a confirmé ces dispositions en précisant que les Secrétaires seraient désignés au terme d'un concours dont l'organisation pratique était laissée à chaque Barreau selon ses usages et traditions.

En ce qui concerne notre Barreau, la loi du 10 juillet 1964 a signé la disparition du département de la Seine et la création des départements du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis et... des Hauts-de-Seine.

Dans chacun de ces nouveaux départements a été créé un Tribunal de Grande instance et, par voie de conséquence, un Barreau.

Le 19 septembre 1972, le Barreau des Hauts-de-Seine s'est ainsi déclaré constitué par la réunion de sept avocats. Il en compte aujourd'hui plus de 2.400.

En 1985, Monsieur Patrick QUIBEL, alors Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine, constatant que son Barreau était jeune et dynamique, a décidé de distinguer chaque année ses membres les plus éloquents.

Il a alors, avec la collaboration du Conseil de l'Ordre, créé la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine dont il a exprimé les ambitions en ces termes :

- « perpétuer la tradition d'éloquence au sein du Barreau ;
- assurer au Barreau des Hauts-de-Seine, chaque année, une manifestation de prestige ;
- donner à l'Ordre des Avocats, à l'occasion d'une rentrée solennelle, une tribune pour exposer ses problèmes et ses ambitions ;
- intéresser au Barreau des Hauts-de-Seine et à ses avocats d'autres interlocuteurs que le monde judiciaire et politique local ;
- donner à l'extérieur du monde judiciaire l'image d'un Barreau qui, sans favoriser l'élitisme, se préoccupe de l'image de marque de ses avocats ;
- créer un pôle supplémentaire d'attraction vis-à-vis de l'Université ».

Les Secrétaires sont ainsi désignés pour une année, par leurs quatre derniers prédécesseurs et le Bâtonnier en exercice, dans le cadre d'un concours où les candidats doivent rivaliser d'éloquence sur des sujets qui ne sont bien souvent que des prétextes permettant de discourir.

L'élection s'adresse aux membres du Barreau ayant au plus sept années d'exercice professionnel au 1^{er} janvier de l'année concernée. Toutefois, si la durée d'exercice professionnel est inférieure à deux années, cette participation devient obligatoire.

Les deux lauréats ont ainsi la délicate mission de représenter leurs jeunes confrères du Barreau lors de diverses manifestations auxquelles ce dernier participe mais surtout d'organiser la Rentrée pour l'année à venir.

Depuis 1986, la Rentrée de la Conférence est ainsi devenue l'évènement annuel majeur du Barreau, qu'il organise avec le concours de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine.

Au cours de celle-ci, et après le discours du Bâtonnier, est mis en scène dans une ambiance conviviale le procès fictif d'une célébrité issue du monde littéraire, politique, artistique, journalistique voire même religieux ou judiciaire.

Les deux Secrétaires de la Conférence se font alors pour l'occasion respectivement accusateur et défenseur de cette célébrité. L'expérience montre que bien souvent, le réquisitoire se veut plein de complaisance quand la défense n'hésite pas à piquer son client.

L'accusé d'un soir se voit bien entendu donner la parole en dernier.

Le Barreau des Hauts-de-Seine et la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine, par la présente collection d'ouvrages, entend conserver le souvenir de ces procès fictifs, des discours de Bâtonnier qui les ont précédés et des moments festifs qui les ont suivis.

Comme vous pourrez le lire, la Conférence depuis sa création ne cesse d'affirmer son identité par le prestige de ses invités et le talent de ses orateurs.

Nous vous souhaitons une excellente et joyeuse lecture !

Nanterre, le 18 novembre 2022.

Vincent MAUREL
Ancien Bâtonnier
du Barreau des Hauts-de-Seine



Antoine CHRISTIN
Président de la Conférence
du Barreau des Hauts-de-Seine



Michel GUICHARD
Bâtonnier
du Barreau des Hauts-de-Seine



LISTE DES BÂTONNIERS DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Michel GUICHARD **2021-2022**
Vincent MAUREL **2019-2020**
Pierre-Ann LAUGERY **2017-2018**
Jacques TAQUET **2015-2016**
Olivier BENOIT **2013-2014**
Catherine SCHEFFLER **2011-2012**
Philippe-Henri DUTHEIL **2009-2010**
Pierre BERGER **2007-2008**
Claude DUVERNOY **2005-2006**
André GOURMELEN **2003-2004**
François-Xavier MATTEOLI **2001-2002**
Alain BOULARD **1999-2000**
Jean ACQUAVIVA **1997-1998**
Pascal MAYEUR **1995-1996**
Bruno BERGER-PERRIN **1993-1994**
Christophe RICOUR **1991-1992**
Jean-Luc RIVOIRE **1989-1990**
Alain NICOLAS **1987-1988**
Patrick QUIBEL **1985-1986**
Robert GARDES **1983-1984**
Alain FRICAUDET **1981-1982**
Bernadette PISTRE **1979-1980**
Guy DESCLOZEAUX **1977-1978**
Jacqueline PECQUET **1975-1976**
Dominique BLAVIER **1973-1974**
Création du Barreau : Dominique BLAVIER : **1^{er} Bâtonnier élu 1972**

LISTE DES (ANCIENS) SECRÉTAIRES DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

(Accusateur en premier ; Défenseur en second)

2020-2021 :

Amaury LE BOURDON
Jean-Baptiste de VARAX

2019 :

Florian BARON
Olivier DEWAS

2018 :

Marie PHELIPPEAU
Gauthier POULIN

2017 :

Ronan LAJOUX
Rafaële RAYMOND

2016 :

Dov MILSZTAJN
Nicolas ETCHEPARRE

2015 :

Antoine CHRISTIN
Céline MARTIN

2014 :

Antoine LANDON
Grégory DORANGES

2013 :

Laetitia LEROY
Maxime GALINANT

2012 :

Ariane ORY-SAAL
Benjamin DESMURS

2011 :

Alexandre BORDENAVE
Stéphanie GUINET

2010 :

Anne-Cécile MARTINEAU
Rodolphe GOIX

2009 :

Grégory DUMONT
Émilie GANEM

2008 :

Julien GAUTIER
Jean-Christophe GUERDER

2007 :

Edwin DEBERDT
Gaëlle NAMAND

2006 :

Laure OUDET-THEBAUT
Maxime CESSIEUX

2005 :

Alexandre DELHAYE
Alexandre PARASTATIDIS

2004 :

Stéphanie GRANCHON
Fanny MITRE

2003 :

Hugues de PONCINS
Pauline BOURNOVILLE

2002 :

Grégoire NOËL
Dimitri LEBOFF

2001 :

David CHATILLON
Marie-Astrid BRUNET D'ÉVRY

2000 :

Colin BERNIER
Vincent MAUREL

1999 :

Jean-Philippe BIDEGAINBERRY
Isabelle CLANET DIT LAMANIT

1998 :

Claire JAGER
Pierre-Emmanuel JEAN

1997 :

Pierre DEGOUL
Thibault DELORME

1996 :

Valérie DESFORGES
Marie-Cécile BIZARD

1995 :

Cécile TURON
Maya ASSI

1994 :

Cécile PUIBERNEAU
Stéphanie LAMY-BIEUVILLE

1993 :

Xavier KREMER
Hélène GERSON-MAIROT

1991 :

Jean-Philippe MARIANI
Laurence JARRET

1990 :

Françoise SALLIS-NEDELLEC
Ahcène TALEB

1988 :

Loeiz LEMOINE
Hubert de FRÉMONT

1987 :

Jacqueline ROUX
Pierre-Ann LAUGERY
Gilles DUFLOS

LISTE DES INVITÉS (ACCUSÉS) PAR LA CONFÉRENCE ET LE BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

2020-2021 : Madame Fanny ARDANT
2019 : Monsieur le Député Jean LASSALLE
2018 : Maître Henri LECLERC
2017 : Monsieur Jean-Michel APHATIE
2016 : Madame Marianne JAMES
2015 : Monsieur Bruno GACCIO
2014 : Monsieur Patrice LECONTE
2013 : Madame Audrey PULVAR
2012 : Monsieur Didier PORTE
2011 : Monsieur Christophe BARBIER
2010 : Monsieur Jean BENGUIGUI
2009 : Monsieur Jacques TOUBON
2008 : Monsieur Nelson MONFORT
2007 : Monsieur Alain DUHAMEL
2006 : Monsieur Richard DESCOINGS
2005 : Madame Isabelle ALONSO
2004 : Monsieur Patrick POIVRE d'ARVOR
2003 : Monsieur Robert HOSSEIN
2002 : Maître Jacques VERGÈS
2001 : Monseigneur Jean-Marie LUSTIGER
2000 : Monsieur Stéphane BERN
1999 : Monsieur Marc JOLIVET
1998 : Madame Arlette LAGUILLER
1997 : Monsieur Jean-Marie COLOMBANI
1996 : Monsieur Michel-Edouard LECLERC
1995 : Monsieur Erik ORSENNA
1994 : Monsieur Francis CHARHON
1993 : Monsieur Jacques SÉGUÉLA
1991 : Monsieur Daniel COHN-BENDIT
1990 : Madame Anne SINCLAIR
1989 : Monsieur Léon SCHWARZENBERG
1988 : Monsieur Alphonse BOUDARD
1987 : Monsieur Philippe BOUVARD

DISCOURS DE MONSIEUR LE BÂTONNIER BRUNO BERGER-PERRIN



L'an 1994 et le 2 décembre,

À la requête de Bruno Berger-Perrin, Bâtonnier sortant et usé de l'Ordre des avocats du Barreau des Hauts-de-Seine, j'ai, Maître Saisissant, huissier de justice à Neuilly, donné assignation à Monsieur Pascal Mayeur, Bâtonnier entrant et fringant de l'Ordre des avocats du Barreau des Hauts-de-Seine, à comparaître le dimanche 1^{er} janvier 1995, à zéro heure au palais de justice de Nanterre. Le quo de l'Ordre des avocats notifiant que, faute par lui de se présenter en personne à cette date, il risque de perdre sa place.

Objet de la demande :

Attendu que le métier d'avocat est le plus beau métier du monde, attendu que la fonction de bâtonnier est la plus belle du monde,

Attendu que la loi et les usages ne permettent hélas pas aux requérants de se maintenir au-delà du 31 décembre 1994,

Attendu que, élu dauphin de l'Ordre dès le 29 novembre 1993, Monsieur Pascal Mayeur a été consacré bâtonnier par nouvelle élection du 28 novembre 1994,

Attendu qu'il ne peut donc plus y échapper,

Attendu que le bâtonnier Pascal Mayeur, meilleur conseil juridique depuis 1971, est devenu comme nous tous avocats, nouvelle profession le 1^{er} janvier 1992,

Qu'il a siégé depuis cette date au Conseil de l'ordre et que le bâtonnier Christophe Ricourt, comme le requérant, ont pu apprécier au cours

de ces trois années les qualités de notre confrère qui est un partisan convaincu et militant de la nouvelle profession,

Que, très jeune, il a mon âge enthousiaste et compétent, le bâtonnier Pascal Mayeur est responsable du service juridique international d'un grand cabinet dont il est membre associé,

Que sa qualité d'avocat salarié n'est pas un handicap, mais un atout pour le barreau des Hauts-de-Seine, dont il était naturel qu'il fut le premier grand barreau de France à être dirigé par un ancien conseiller juridique et dont le caractère de laboratoire de la nouvelle profession se trouvera ainsi accentué,

Attendu que cette élection est l'aboutissement logique d'un processus entamé et poursuivi depuis plusieurs années au sein du barreau des Hauts-de-Seine,

Que la réforme avait été préparée largement en amont par les deux anciennes professions, dans un esprit de collaboration et de bonne volonté exemplaires, qu'elle a été mise en œuvre avec la même ardeur et la même volonté de réussir, tous étant convaincus que la réforme ne devait pas être l'absorption des uns par les autres, mais la création d'une profession réellement nouvelle, produit d'une multiplication et non pas d'une simple addition.

Attendu que le requérant ne peut ainsi que se réjouir à l'idée de céder la place au bâtonnier Pascal Mayeur, qui a pris très au sérieux son apprentissage de dauphin et à qui il renouvelle toutes ses félicitations pour son élection,

Attendu que le requérant s'est efforcé de lui laisser l'endroit aussi propre qu'il l'avait trouvé,

Mais attendu qu'à son corps défendant, il a dû au cours de son mandat, présider à la création de deux nouveaux types de cotisations pour faire face aux besoins pourtant calculés au plus juste de l'Ordre, alors que dans le même temps certains confrères connaissent une situation financière parfois très difficile comme conséquence des effets conjugués de la crise, de la surcharge fiscale et sociale et de l'appauvrissement de toute une partie de la population de notre région.

Attendu que le barreau des Hauts-de-Seine, âgé seulement de 22 ans, est aujourd'hui en train de franchir brillamment le cap des 1 000 avocats, ce qui le confirme dans sa position de quatrième barreau de France en nombre.

Mais attendu qu'il réunit surtout des professionnels réputés dans tous les domaines du droit qui en font le modèle du nouveau Barreau, celui du conseil et de la défense de qualité.

Qu'à côté de ces forts bataillons de commercialistes et de fiscalistes de très haut niveau, notre Barreau compte en effet toujours nombre de spécialistes reconnus en droit pénal, en droit social, en droit de la famille, en droit des baux, en droit de l'exécution.

Attendu que le système mis en place pour faire face à la lourde charge de l'aide juridictionnelle fonctionne maintenant sans difficulté, au prix, il est vrai, d'efforts humains, matériels et financiers très importants.

Que la défense pénale d'urgence et la défense des étrangers sont assurées quotidiennement dans le cadre d'un protocole de qualité qui fait référence.

Que le Barreau dispose d'une section de volontaires pour la défense des mineurs qui remplit sa tâche avec ardeur et efficacité sous la houlette du Bâtonnier Jean-Luc Rivoire.

Que les permanences de garde à vue, auxquelles tous les avocats participent sans exception, n'ont donné lieu à aucun incident notable depuis plus d'un an et demi.

Attendu que la tradition du Barreau en matière de défense de la défense et de défense des droits de l'homme est respectée grâce à nos différentes actions à l'étranger, notamment au Brésil et en Afrique.

Qu'à ce sujet, les avocats des Hauts-de-Seine tiennent à marquer de la manière la plus solennelle leur entière solidarité avec leurs confrères algériens, qui figurent parmi les premières victimes désignées du terrorisme en leur qualité d'intellectuels, de francophones, de défenseurs des libertés et très souvent en leur qualité de femmes.

Mais attendu que le Barreau joue aussi chez nous un rôle de pionnier en matière d'aide à l'accès au droit des personnes les plus défavorisées en donnant au Conseil départemental de l'aide juridique des Hauts-de-Seine l'impulsion décisive qui lui permet de remplir sa mission légale dans ce domaine.

Attendu que le colloque de printemps en matière de droit des affaires et la rentrée solennelle comme celle d'aujourd'hui figure parmi les dates qui comptent dans le calendrier du Barreau français,

Attendu que les avocats des Hauts-de-Seine se réjouissent de la constance des relations privilégiées qu'ils entretiennent avec toutes les institutions du département, qu'il s'agisse de la préfecture, du Conseil général, des communes, de la Chambre de métiers et d'associations de tout type.

Qu'une mention particulière doit être faite concernant la Chambre de commerce et d'industrie, dont je salue le directeur, avec laquelle l'Ordre vient de signer une convention de partenariat exemplaire qui contribue à officialiser et à pérenniser une coopération permanente et particulièrement fructueuse.

Attendu que le Barreau des Hauts-de-Seine est fortement présent au Conseil national des Barreaux, à la Conférence des bâtonniers, dans les syndicats professionnels et dans les organismes techniques de la profession.

Qu'il est de plus en plus sollicité par les médias pour faire entendre son message original, que ce soit par la voix de son Bâtonnier pour ce qui relève de la politique générale de l'ordre et de la profession ou par celle de ses avocats, prises individuellement pour ce qui relève des aspects pratiques et techniques de notre métier.

Que le barreau des Hauts de Seine joue un rôle actif au plan international, au sein notamment de l'Union internationale des avocats, de la Fédération des Barreaux d'Europe et de la Conférence Internationale des Barreaux de tradition juridique commune.

Que l'un de ses membres, Mme Nicole Fontaine, est premier Vice-Président du Parlement européen.

Que notre Barreau contribue au rayonnement de la culture et du droit français par son jumelage étroit avec le barreau de Saragosse - je salue mes amis, le bâtonnier Carlos Carnicerdiez et son épouse, dont la présence ce soir en est « l'illustracion » - par ses envois d'enseignants au Vietnam, par sa participation au relèvement du Barreau d'Ukraine.

Qu'enfin le concours de la Conférence obtient un succès croissant et que l'audience de ce soir sera l'occasion de révéler au

public le talent de ces deux merveilleuses Secrétaires 1994.

Attendu que tous ensemble, les avocats des Hauts-de-Seine ont donc maintenu et même amélioré de l'ancien Barreau tout ce qui méritait de l'être dans le cadre de la nouvelle profession qu'ils avaient le devoir, plus encore que d'autres, de faire vivre et exister.

Attendu par ailleurs que le barreau des Hauts-de-Seine a donné un élan incontestable à cette nouvelle profession d'avocat et lui a fait accomplir des progrès réels, tant par ses actions propres que par ses contributions à la réflexion collective. C'est ainsi qu'il a incontestablement fait œuvre utile dans les domaines de la formation, du salariat, des cabinets inter-barreaux, de la déontologie et même du financement des ordres.

Mais attendu que pour autant, aucun des grands problèmes que connaît la profession n'a malheureusement encore été résolu, que la situation est en effet toujours aussi préoccupante en ce qui concerne l'accès à la profession, le statut des avocats collaborateurs, salariés ou non, le périmètre du droit, les assurances professionnelles, le contrôle collectif des managements de fonds et la représentation nationale.

Attendu qu'en tout cas, ce que nous avons réussi ici n'a pu l'être que grâce à la collaboration et à l'émulation des membres des deux anciennes professions, dont la parfaite complémentarité s'est particulièrement illustrée et s'illustrera encore au sein du Conseil de l'ordre comme dans la personne des bâtonniers qui auront été successivement appelés à conduire la réforme dans notre barreau exemplaire.

Attendu que c'est donc avec confiance que le requérant passera le bâton à Monsieur Pascal Mayeur dans la nuit de la Saint-Sylvestre, convaincu que la politique ordinale menée

jusqu'à présent dans la continuité sera non seulement poursuivie, mais encore optimisée sous sa direction.

Attendu qu'il n'est en effet pas douteux qu'avec son nouveau bâtonnier, le Barreau des Hauts-de-Seine sera consacré comme un grand Barreau d'affaires et un grand Barreau international, sans pour autant renier ses traditions de grand Barreau de la défense et des droits de l'homme.

Attendu qu'au moment de rendre ainsi son tablier, le bâtonnier tient à remercier tous les membres de son barreau, dont chacun contribue par l'accomplissement consciencieux de son métier à la défense et illustration de la profession d'avocat, et à honorer la mémoire de nos deux prestigieux confrères malheureusement disparus au cours de l'année : M. Claude Colin et M. Raymond Chuilon.

Que le requérant ne peut pas ne pas exprimer sa reconnaissance aux membres du Conseil de l'Ordre qui l'ont tellement bien secondé pendant ces deux années, aux anciens bâtonniers qui l'ont soutenu et encouragé, aux responsables et aux personnels des services de l'Ordre qui l'ont aidé quotidiennement dans sa tâche.

Que le requérant ne peut pas non plus ne pas rendre un hommage public aux confrères et aux employés de son cabinet qui ont réussi à en développer l'activité pendant la même période grâce à leur dévouement, leur compétence et leur travail.

Que le bâtonnier sortant du barreau des Hauts-de-Seine se doit de saluer tous les magistrats, et plus particulièrement les chefs des différentes juridictions du ressort avec qui il a eu l'honneur de travailler jour après jour, dans une estime et une confiance réciproque totale pour le bien de la justice et du droit que nous servons tous ensemble : M. Henri Boulard, premier président de la Cour d'appel de Versailles, M. Jean-Pierre Plantard que je salue, Procureur général près la Cour

d'appel de Versailles, M. Germain Le Foyer de Costil et M. Jean-Marie Coulon que je salue successivement Président du Tribunal de Grande Instance de Nanterre, M. Pierre Lyon-Caen que je salue, ancien Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Nanterre et M. Michel Sorin, premier substitut, qui assure depuis plusieurs mois un difficile intérim, M. Jean Tible, Président du Tribunal de Commerce de Nanterre, messieurs Jean-Pierre Sturbois et Bernard Ekman, alternativement Président et Vice-Président du Conseil de Prudhommes de Nanterre, messieurs Henri Queffélean et André Mesure, respectivement Président et Vice-Président du Conseil de Prudhommes de Boulogne.

Que le requérant pensera, non sans nostalgie, à tous les amis qu'il s'est fait au cours de ces dernières années parmi les responsables de la profession dont il admire la force et le courage. Au Conseil National des Barreaux sous la présidence magique de monsieur le bâtonnier Guy Danet, à la Conférence des bâtonniers sous les présidences de rigueur de Monsieur le Bâtonnier François Guillaucourt, puis de charme de Madame le Bâtonnier Huguette André-Coret. Dans les syndicats professionnels qui sont le sel de la profession, dans les organismes techniques qui œuvrent si utilement dans l'intérêt général, dans les autres barreaux enfin, à commencer par celui de Paris, sous les présidences diplomatiques de Monsieur le bâtonnier Georges Flécheux, puis pugnace de Monsieur le Bâtonnier Jean-René Farthouat et surtout, ami parmi les amis, chez les membres de la Conférence des Cent qui sauront se reconnaître.

Attendu qu'enfin, le requérant ne peut pas ne pas évoquer ses trois enfants chéris qui l'ont aidé à vivre, ni celle qui était là il y a un an devant lui, souriante et qu'il aime.

Attendu qu'en conclusion, ces deux années de bâtonnat auront été pour le requérant une source extraordinaire de bonheur et de plénitude.

Attendu qu'il souhaite au Bâtonnier Pascal Mayeur de connaître les mêmes satisfactions et lui adresse tous ses vœux de plein succès dans l'accomplissement de cette magnifique et exaltante mission.

Par ses motifs, voir ledit sieur Pascal Mayeur, prendre ses fonctions de Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Barreau des Hauts-de-Seine au jour et heure sus-indiqués, sous astreinte définitive d'une année supplémentaire de bâtonnat par journée de retard, voir ledit Pascal Mayeur ès-qualités donner quitus au requérant de sa gestion, sous réserve d'inventaire naturellement, voire constater l'exécution provisoire de plein droit

du bâtonnat à intervenir, voire condamner le Bâtonnier Pascal Mayeur aux entiers dépens, y compris le coût du présent acte de foi, sous toute réserve et ce sera justice.

Je remercie Monsieur le Président de ce tribunal, une nouvelle fois, de nous accueillir ici chez lui pour cette belle manifestation.

Monsieur Francis Charhon, je vous remercie d'avoir accepté d'être la victime de notre jeu et je vais tout de suite donner la parole pour l'accusation à Madame Cécile Puiberneau, Secrétaire de la Conférence 1994.

RÉQUISITOIRE DE MAÎTRE CÉCILE PUIBERNEAU :

Francis Charhon est bon, solidaire des exclus, des handicapés, des vieux, des jeunes, des nourrissons, des pauvres, des malentendants, des malentendus, des aveugles, des toxicos, des artistes, des sans-abris, des agriculteurs. Vos collaborateurs vous dépeignent comme aimable, souriant, accueillant, attentif, enthousiaste, affable, généreux. Vous en conviendrez, que reprocher à Francis Charhon ? Mon rôle est délicat, requérir contre un homme de cœur. Néanmoins en femme courageuse je relève ce défi du palpitant.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les jurés, vous auriez ce soir l'irréalisable tâche de juger Monsieur Francis Charhon, Directeur de la Fondation de France, si celui-ci était simplement et uniquement un homme de cœur. Certes, il a du cœur. Néanmoins, au fil des années, il est devenu un expert du cœur.

Francis Charhon, vous êtes le virtuose de l'entraide, vous jouez à merveille sur la corde raide de la société. Cependant, vous avez été berné monsieur Francis Charhon, et sans le savoir, vous êtes éclaboussé par toute la solidarité business. Oui, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les jurés, Francis Charhon a fourni tous les moyens grâce à sa qualité et à son label, pour que certains misanthropes puissent se forger une promotion personnelle et devenir des escrocs du cœur. Ainsi, il se rend complice par fourniture de moyen d'une véritable comédie de la philanthropie.

Être le directeur général de la Fondation de France n'est pas une mince affaire. La Fondation de France met sous son aile protectrice des associations les plus diverses tambourinant à sa porte et elle les subventionne. C'est par l'intermédiaire de son directeur général, qui comparait ici devant vous, que la Fondation de

France veut aider absolument tous ceux qui veulent aider. Reprenons. Elle aide ceux qui veulent aider ceux qui ont besoin d'être aidés ou qui veulent être aidés sans pour autant être aidés, mais en voie d'être aidés. J'entends déjà vos sacs s'ouvrir pour chercher un cachet d'aspirine. Je sens déjà l'auditoire se questionner sur le fait de savoir si Francis Charhon est un énarque du cœur. Quelles études a-t-il fait ? Combien gagne-t-il ? Et se pousser du coude en murmurant : qu'est-ce qu'on va se barber ! Et en plus, on va nous demander du pognon !

Ne partez pas, cher auditoire. Je suis là pour vous protéger comme je l'ai toujours fait. J'ai donné des consignes très strictes au service d'ordre qui sont prêts à intervenir immédiatement si Charhon sort un tronc pour passer dans les rangs. Et au surplus, ne soyez pas pressés de rentrer chez vous puisqu'après la soirée contre le Sida, comme si on pouvait être pour le Sida... le Téléthon est sur les starting-blocks ce soir. Rendez-vous cher auditoire ! Vous êtes cernés par la solidarité !

Je reconnais que le parquet a de multiples défauts, sauf celui d'être candide. Telle madame Irma, je lis clairement dans votre jeu M. Charhon. Ce soir, vous tentez de faire habilement, en définitive, une concurrence déloyale à la chaîne de service public en clamant que votre fondation est d'intérêt général. Intérêt général, puisque Francis Charhon a pour spécialité les hommes, les femmes et les enfants sur le sentier du cœur.

Déjà tout petit, Francis Charhon aimait aider son prochain. Il portait les commissions aux vieilles dames du quartier, récompensé à grand renfort de baisers qui piquent et de sucres d'orge. Rassurez-vous, les sucreries étaient immédiatement portées par ses soins aux 17 enfants Coulibaly,

qui vivaient misérablement en compagnie d'une colonie de cafards dans une caravane miteuse avec uniquement 10 paillasses pour le coucher. L'argent envoyé par sa marraine pour ses anniversaires était reversé immanquablement à la mère Coulibaly, usée par sa 18^e grossesse, afin que ses enfants cessent de jouer au lit musical chaque soir sur l'air de « *misère, misère, quand tu nous tiens* ».

C'était l'époque où Francis Charhon pratiquait ses b.a. en artisan. L'artisan du cœur vieillissait et ses parents se faisaient du souci pour le choix de sa profession. Il était souvent sermonné par sa famille qui ne comprenait pas tant de générosité, tant d'altruisme. Pense à ton avenir, Francis, ne cessait de lui répéter sa mère ! Charité bien ordonnée commence par soi-même et je te prie pour la vingtième fois d'arrêter de lire *Les Misérables* quand je te parle. Pour la faire taire Il épousa Hippocrate et se rangea à l'école de médecine. Jeune médecin anesthésiste réanimateur, Francis Charhon baillait allègrement au-dessus des lits de l'hôpital de Poissy sur les vésicules biliaires, les végétations et les prostates fraîchement opérées. Il rêvait d'autres espaces que l'hôpital qui se moquait de la charité pour appliquer son art, les opérations à cœur ouvert. Désormais artiste du cœur il songeait à un monde où les frontières seraient dissipées, anéanties. Réveries, M. Charhon.

Dès lors, il raccrocha à son masque à oxygène et sa blouse blanche de l'Assistance Publique, et décréta qu'il allait réanimer la société française tout entière en complet veston, Weston aux pieds, à Médecins sans frontières. Il gonfla ses poumons roses de bonnes intentions et expira un souffle puissant d'énergie pour combattre l'apathie généralisée de cette société. Dès lors, le chevalier Charhon allait guerroyer pour vaincre ceux-ci en établissant ses camps à New-York et Tokyo. Pauvre Francis Charhon, abusé par ses trois camarades fondateurs de Médecins sans frontières qui ne cessaient de tirer la couverture à eux, partageant des bureaux à peine plus spacieux que la caravane de nos bons Coulibaly, il décida quant à lui d'ignorer les feux de la rampe, jusqu'à ce soir.



Le tube cathodique était le cadet de ses soucis. Il préférerait à cela un solide et sérieux stage de gestion des entreprises pour devenir le grand réanimateur des consciences du genre humain. La Belle au bois dormant, la Fondation de France qui ronflait en sourdine depuis les années 70, avait besoin d'un prince charmant pour la réveiller. 1992, le chevalier Charhon prend d'assaut la belle pour lui exercer un savant bouche-à-bouche. Désormais, Francis Charhon continue à jouer la carte du cœur, mais là-bas, sur la table de la misère, en grand pont de la solidarité.

En cette fin de siècle, de son observatoire social avenue Hoche, il souhaite créer une société plus démocratique et plus solidaire. Décidément, vous êtes un grand naïf, vous êtes un utopiste, monsieur Charhon. À croire que tout le monde veut aider ceux qui ont besoin d'être aidés, que tout le monde a du cœur, que les hommes tricotent avec entrain la chaîne de la solidarité. Néanmoins, M. Charhon oublie que cette chaîne est tricotée au point jersey, un point à l'endroit, un point à l'envers.

On accommode le cœur à toutes les sauces, les années 90 croulent sous les bons sentiments roses layette. En définitive, en écoutant tous ces discours sur la solidarité M. Francis Charhon me donne l'impression de vivre dans une vaste chanson chantée par Jacques Lantier, écrite par Pascal Sevran. On saupoudre du cœur sur le gâteau brûlé de la société, c'est l'idée porteuse de ces années 90.

Vous étiez un des précurseurs de cette solidarité, monsieur Charhon, à grande échelle. Vous avez formé des gens. Vous avez tenté un massage cardiaque, mais vos patients, qu'ont-ils fait de cette solidarité ? Êtes-vous resté sur un nuage pendant tant d'années pour ne pas vous en préoccuper ? La solidarité a été troussée comme une fille de joie pour la seule promotion de quelques-uns de vos prophètes, les entreprises notamment, le cœur est dans la couleur du temps. Nous vivons des années sociales soutiennent les journalistes qui sont dans les vents de la société. Dans ce pays où tout s'effondre, où la crise ne fait que progresser,

le combat de la morosité, de la dépression n'est pas uniquement le Prozac, le Lexomil ou le Témesta, mais la solidarité bien gérée, bien ordonnée, compartimentée.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les jurés, M. Charhon a aidé combien d'entreprises de particuliers à créer leurs associations en apposant son label de qualité de la Fondation de France comme sur les poulets fermiers. En prétextant de bons sentiments, elles sont désormais reconnues et choyées par l'opinion publique, en bons prophètes à qui vous avez offert les moyens d'exprimer leur soi-disante générosité, se sentent protégées éternellement de la causticité et des critiques. Nos mœurs engourdis doivent puiser au sein de la causticité l'énergie qu'il faut pour déchirer se joug qui nous étouffe. La fausse gentillesse, le gnan-gnan généralisé, en un mot, le consensus, un plaidoyer pour la méchanceté, pour la cruauté, pour l'égoïsme. Voilà des valeurs sûres, intemporelles et réalistes. Le cœur est l'organe privilégié. Certes, il existe des gens qui parlent du cœur, comme d'autres parlent du nez. Pourquoi les gens qui parlent du nez tombent dans la plus totale indifférence ? C'est juste qu'une campagne ayant pour slogan « *Au lieu de soyez cœur, soyez nez* » ne déboucherait pas sur beaucoup de dons.

Admettez donc, monsieur Charhon, qu'il existe en définitive parmi vos prophètes des enrhumés du cœur. Souvenez-vous, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les jurés, en classe de terminale où nos professeurs nous faisaient à nonner, Pascal a dit : « *le cœur a ses raisons* ». Répétez les enfants ! Désormais, les élèves sont l'objet d'une confusion mentale puisque le cœur a ses restos, ses parcours, ses émissions de télé, Téléthon, Sidathon, ses associations, ses bonnes âmes, sa fondation et son marketing surtout. En définitive, le cœur n'aurait-il pas également ses prédathons ?

Monsieur Charhon, vous êtes à la tête d'un vaste observatoire social, mais du haut de ma chaire je ne vois pas la société sous le même angle. Il n'y a pas un journal, une émission de télévision de

radio qui ne cesse de scander : faites des actions humanitaires, vous ne vous porterez que mieux ! Fini le mal de vivre, consacrez-vous aux autres et donnez aux autres ! Faites du bien autour de vous ! Bouge-toi, bouge les autres, lève le cœur et surtout hauts les mains !

On s'occupe des chômeurs en leur démontrant la joie d'aider les autres dans des associations. Bien évidemment, pour qu'ils continuent à rester muets et être les Bernardo des Zorro de la solidarité. On place les enfants dans des centres où les chérubins sont initiés à l'humanitaire dès le premier âge. Quelle économie ! Plus besoin de nourrices, de centres aérés, de jeunes filles au pair. Mesdames les jurés, vos enfants sont gardés. Au surplus, c'est un moyen prodigieux pour combler le fameux trou de la Sécurité Sociale. S'introspecter, connaître son moi profond, s'équilibrer en aidant les plus démunis que soi, la psychanalyse à bon marché sur le dos des malheureux. Tout bénéf et adieu Lacan !

La solidarité est en définitive le dernier business flamboyant. Souvenez-vous aussi, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les jurés, il y a dix ans, les entreprises que vous connaissez étaient surpeuplées de grands carnassiers en chemises rayées, bronzés toute l'année et aux dents rayant le parquet. Désormais, les grandes entreprises sont de vraies dames patronnesses. On y croise plus que des directeurs de la communication entreprise, déambulant en soutane, se prenant pour l'abbé Pierre et qui, au conseil d'administration, évoquent leur marketing social en fermant les yeux pleins de componction pour être plus près de Dieu PDG. Ils ne savent plus quelle bonne cause sponsoriser pour se mettre bien avec le consommateur, comme Kouchner avec les électeurs.

Le marketing social me donne, monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les jurés, des erreurs d'estomac. Désormais, on ne peut plus acheter un yaourt pour un yaourt. En effet, l'invention du bifidus actif qui nous promet monts et merveilles, à savoir d'être beau de l'intérieur, nous incite dès lors de nous ruer sur nos BA au rayon crèmerie des supermarchés. Soyons des

bons consommateurs de l'humanitaire. Ainsi, on ne peut plus acheter une bouteille d'eau ou une boîte de conserve sans que le fabricant, généreux et si désintéressé, nous annonce qu'il va reverser une part de ses bénéfices à sa fondation contre les exclus ou SDF. Aux États-Unis, où l'on ne fait généralement pas dans la dentelle, une célèbre marque de crèmes glacées fait inscrire sur ses emballages : pendant les 5 minutes qu'il vous faut pour manger cette glace, dix enfants naissent dans la pauvreté. McDonald aide les enfants dans les hôpitaux, Butagaz soutient les sans-abri, Primagaz gagne la Route du Rhum et la Caisse d'épargne tente de faire ce qu'elle peut pour les vieux. La société française est obsédée par la misère et la charité. Néanmoins, la combat-elle vraiment ?

La fiche de paie pour tout le monde c'est un juste combat, messieurs les généreux, néanmoins avoir une fiche de paie n'empêche pas d'être dans le lot des exclus. La pauvreté et les miséreux sont à l'honneur. Messieurs les pauvres, les exclus, levez-vous ! On vous mange le peu de laine que vous avez sur le dos. Vous êtes les muses des spéculateurs. La mode elle-même observe du coin de l'œil les pauvres pour se faire de l'argent. Vous vous méprenez mesdames les jurés, vous n'êtes plus « in ». Le carré Hermès, le sac Lancel, vos petits tailleurs sont à mettre au rebut. Je lis votre angoisse. Rassurez-vous, vous allez faire des économies et un effet auprès de vos amis du bridge du 12 décembre prochain avec un peu d'imagination et de savoir-faire.

Les jeunes créateurs ont tout compris. La mode est au grunge. Ils taillent leurs robes dans du matériel de récupération, les soutiens-gorge sont faits de boîtes de conserve à la Jean-Paul Gautier. Ne jetez plus vos poubelles ! Elles vous feront de merveilleux tailleurs à porter en toute circonstance, même ce soir. Et les capsules de bouteilles un merveilleux petit collier très apprécié par votre entourage. Votre salon sera désormais décoré d'une délicieuse table basse en carton recyclé où vous prendrez votre chicorée dans des pots de yaourt multicolores achetés aux ateliers des bénévoles réunis. Vous aurez dès lors atteint le hit-parade de la mode !

Toute forme de luxe sera bannie de votre appartement et vous serez en couverture de tous les magazines. Au fait, évitez le bridge pour un bon rami-menteur-pouilleux. Vous adopterez pour lecture de chevet Macadam ou Réverbère et pourquoi pas les deux. Dès lors, vous préférerez à Point de vue Images du monde son succédané, Coin de rues Images immondes. Bref, la panoplie du popérico-ludique. Égoïstes, cyniques, caustiques, vivez désormais cagoulés et cachez ! Ce n'est plus votre époque. Prenez le maquis au Negresco ou au Georges V ! Bon j'arrête la provocation. Mais n'oubliez-pas le trou de la Sécurité Sociale. À bas la prise de médicaments, vive l'action humanitaire ! Plus de problème.

Par ailleurs, M. Francis Charhon, vous avez une image de la jeunesse totalement idéalisée. Vous précisez dans La Croix, un journal bien-pensant, d'une part que la solidarité est une valeur en hausse, le cœur va-t-il un jour faire son entrée à la Bourse ? D'autre part que 50% des jeunes donnent leur temps pour le plaisir d'aider les autres et non parce qu'ils sont poussés par la culpabilité ou les grandes valeurs morales.

Monsieur Francis Charhon, je n'ai pas la même image de la jeunesse que vous. En effet, pour moi, les adolescents sont des petits vieux qui ne se lassent pas de nous déprimer. Pourtant, on leur laisse un monde bien différent de celui de leurs aînés. On leur laisse toute la possibilité de créer, d'inventer et de réfléchir. Ne leur offre-t-on pas le chômage, les guerres du Golfe et de Yougoslavie ? L'Afrique qui connaît de multiples plaies sanglantes ? Le Rwanda ? La France, quant à elle, a souffert successivement de la guerre des foulards, de la guerre de l'orthographe, de la guerre du franglais, de la guerre du lait cru. Vu sous cet angle, la France est un pays charmant qui a gardé le sens des vrais problèmes.

Vous vous souvenez sûrement, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les jurés, des montagnes d'indignation qu'avaient soulevés au début de la guerre de Yougoslavie, les

bombardements sur les murs antiques de Dubrovnik. On a vu une armada d'intellectuels protestant avec vigueur contre l'atteinte à ce patrimoine séculaire. Vous en conviendrez, M. Francis Charhon, devant les gens qui ont eu l'indécence d'avoir plus de compassion pour des murs que pour des morts, on est en droit de se demander si, parfois, certains intellectuels en chemise blanche retroussée et à l'allure romantique n'ont pas une vieille pierre à la place du cœur. Néanmoins, ils ont pris conscience des massacres, des purifications ethniques, des viols collectifs afin de tourner un film et de passer une joyeuse semaine au Festival de Cannes.

Arrêtons cette mascarade ! De votre temps, avec moins que cela M. Charhon vous eussiez fait une révolution. En définitive, vous vous rendez complice. Nous vous avons vu sur les barricades de mai 68, clamer : « de Gaulle, démission » ! Effectivement, si vous aviez su à l'époque, qu'en 69 le général aurait créé la Fondation de France, vous ne l'auriez que murmuré. Ces derniers mois les jeunes descendaient enfin dans la rue. Frémissement chez les anciens soixante-huitards... Ils protestaient contre le projet gouvernemental du CIP. Allait-on assister à un nouveau mai 68 ? Les protestataires d'aujourd'hui, M. Charhon, ne vous ressemblent pas. Hier, à l'apogée des Trente Glorieuses, on voulait faire exploser la société de consommation parce que les jeunes avaient tout à la portée de la main et que les postes étaient à prendre. Aujourd'hui, en pleine crise, les jeunes ne manifestent aucun désir de plastiquer le système, mais descendre sur le pavé pour exiger qu'on les y intègre. Je le répète, les jeunes sont vieux. Aucune invention de leur part.

Prenons par exemple la fille de mes voisins, Garance, 17 ans. C'est une jeune fille de son époque. Elle adore Tonton David et surtout grand papa Mike. Elle se recueille sur la tombe de Jim Morrison avec ses copines. Elle passe sa vie à tirer sur des cigarettes d'eucalyptus avec sa bande, arborant un jean trop large, des casquettes de baseball en prenant l'air, en montant dans le train, dans le métro place Péreire, de prendre le train des volontaires de la guerre du Vietnam. Et bien permettez-moi de vous dire,

Mademoiselle Garance est un exemple type de sa jeunesse. La solidarité, connaît pas. Elle préfère fréquenter ses copines au lycée Condorcet en ponctuant toutes ses phrases de *euh giga, euh giga ton pull, euh giga ton idée*. Et comme la mode est aux banlieues et qu'elles sont sous les feux de la rampe, elle fait croire qu'elle crèche à Gennevilliers plutôt qu'à avenue Niel. Le seul élan de générosité de Mademoiselle Garance est d'avoir conseillé au SDF siégeant devant le lycée Condorcet de soutenir, au Musée du cinéma, que le bout de carton sur lequel il pose ses fesses a servi au tournage d'Hiver 54 avec Lambert Wilson.

Voyez monsieur Charhon, mes réquisitions sont très modérées. Puisque je ne crois pas que vous soyez accessible à une sanction pénale, néanmoins à titre subsidiaire, si la Cour l'estimait utile, je requiers que vous soyez crucifié à la grande messe du 20 heures.

La Fondation n'est pas encore passée au journal télévisé. C'est que vous manquez sûrement

d'imagination dans ce domaine, M. Charhon. Par exemple, à cette veille de Noël, invitez un pauvre pour le réveillon de la Fondation de France ! Quelle idée extraordinaire ! Mais prenez garde, pour être au top de l'événement médiatique, soyez enfin un bon consommateur de l'humanitaire et adoptez le comportement de ceux que vous subventionnez et dont vous êtes complices. Allez jusqu'au bout. Choisissez-le bien votre pauvre, avec circonspection. Bien calmement. Pas de précipitation.

Un bon produit de l'humanitaire, un vrai de vrai. Un qui renifle, à l'odeur féroce au teint rougeâtre, carré fontaine vérolé arborant un tatouage signé « à l'Abbé Pierre pour la vie », sinon le 20h vous sera condamné.

Précaution d'usage et j'en aurai terminé. Au 20h, évitez également M. Francis Charhon le remake de Patrick Bruel : « *la guerre, c'est mal, le chômage c'est affreux, la maladie c'est beaucoup de malheurs* ».



*La parole est à la défense
en la personne de madame Stéphanie LAMY-BIEUVILLE,
Secrétaire de la Conférence 1994.*



PLAIDOIRIE DE MAÎTRE STÉPHANIE LAMY-BIEUVILLE :

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les jurés, je n'aurai qu'un seul regret, que l'accusation n'ait pas été au terme de son raisonnement. Et prenant conscience du peu de fondement de ses griefs plus humoristiques que juridiques, ait tout simplement abandonné ses poursuites à l'encontre de Francis Charhon. Mais c'eût été aussi me priver du plaisir de prendre la défense de celui qui comparait devant votre Cour, accusé à tort dans un procès qui n'est pas le sien.

Mais contre qui croyez-vous requérir, Madame l'Avocat Général ? Contre Francis Charhon ou contre les dérives d'un humanitaire politisé et médiatisé à outrance ? Si je vous ai écouté avec attention et j'ose l'avouer avec amusement, permettez-moi de vous suggérer que vous confondez manifestement l'accusé avec d'autres personnalités. Ce sont celles qui utilisent les catastrophes humaines pour se hisser en avant de la scène internationale. Vous faites également, me semble-t-il, un amalgame de notions générales et impersonnelles pour justifier des chefs d'accusation plus que contestables.

Mais enfin, monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les jurés, si Francis Charhon était l'homme dont on vous a dressé un portrait coupé à la serpe, vous l'auriez reconnu ! Tous vous ne m'auriez pas dit : mais Francis Charhon c'est qui ? s'il était l'auteur d'interventions médiatisées. Et vous culpabilisant devant votre assiette bien pleine, vous rappelant que vous avez du cœur et des devoirs de charité, Francis Charhon ne serait plus l'illustre inconnu de la Fondation de France. Vous connaîtriez son visage comme celui de l'homme que l'on aperçoit sur toutes les terres desséchées du monde, charriant sur son dos les sacs de riz, le riz de la bonne conscience. Mieux encore, en cette belle journée du Téléthon il serait

là pour solliciter votre générosité à grand renfort de campagne télévisée et d'écrans géants sur lesquels apparaîtraient les visages des victimes de la maladie.

Non, Madame l'Avocat Général Francis Charhon n'est pas un Prédathon du cœur et vous ne pouvez pas le confondre avec ceux dont vous faites manifestement le procès aujourd'hui et qui eux utilisent l'humanitaire à des fins personnelles. Votre gourou est certes louable lorsque vous faites à juste titre la critique acerbe d'une certaine forme d'humanitaire, en vous exprimant d'ailleurs au nom d'une société qui s'est mise légitimement à douter des véritables convictions de ceux qui se présentent comme les acteurs de la solidarité au nom d'une société qui refuse purement et simplement d'être manipulée par des opérations plus que lucratives destinées à culpabiliser, sous couvert d'une prétendue solidarité.

Il est également incontestable que l'époque est celle des mélanges des genres et de la publicité, où certains intellectuels ont découvert qu'arpenter d'un pas résolu les hauts lieux de la misère constituait le plus sûr moyen de passer à la télévision et que, ne pas en être, serait comme manquer un important cocktail. C'est impensable.

L'époque est aussi celle de la politique du sans frontières, de la misère exotique, d'où s'exhale un fumet à nulle autre pareille, l'odeur de la bonté, de la sainteté, odeur qui peut devenir écœurante quand l'humanitaire devient une idéologie franchisée. Et ce, d'autant que l'on assiste à l'irrésistible ascension de l'humanitaire d'état, devenu un instrument de diplomatie au nom du droit d'ingérence, merci M. Kouchner...



Mais aujourd'hui, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les jurés, qu'est-ce que l'humanitaire ? L'humanitaire, c'est ce qui reste quand il n'y a plus rien. L'humanitaire, c'est, comme a pu l'écrire Rony Brauman, l'ex président de Médecins sans frontières, le nom moderne de la lâcheté. Pensez au conflit en ex-Yougoslavie, au Rwanda. L'humanitaire, c'est la seule réponse concrète que nous avons été à même d'apporter. C'est tout simplement l'alibi de la démission du politique. Mais l'humanitaire, c'est aussi l'expression de la philosophie du renoncement, ce que le travailleur de l'humanitaire ne perçoit pas en fin de mois, en espèces, il le perçoit en valorisation de toute sorte. Alors, certains se satisfont de la reconnaissance, d'autres recherchent une position sociale avantageuse, voire un ministère. L'humanitaire devient alors une véritable imposture de bons sentiments qui cache en fait les enjeux de la politique et les ambitions personnelles.

Rassurez-vous, Francis Charhon, sous couvert d'une institution respectueuse et respectée ne se prépare pas une retraite d'énarque dans un fauteuil confortable avenue Hoche, tout en louchant sur le portefeuille de la charité. Non, ce n'est pas lui. Mais nous ne sommes pas là pour faire le procès d'un autre. Vos réquisitions, Madame l'Avocat Général sont visiblement destinées, pour les besoins de la cause je vous l'accorde, à sanctionner des agissements qui sont étrangers à Francis Charhon.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les jurés, vous ne vous y trompez pas, Francis Charhon est un inconnu et il entend bien le rester. Il ne cherche pas à mettre son visage au service de la misère. Dommage, me direz-vous. Avec sa mèche grisonnante et rebelle, il aurait pu à souhait arborer des faux airs généreux et devenir le beau chevalier solitaire des pauvres et des démunis. Mais ce n'est décidément pas lui. Alors, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

les jurés, je me pose une seule question : comment Francis Charhon, artisan inconnu de la solidarité, aurait-il pu fournir à d'autres, avides de pouvoir, les moyens de se forger une ambition personnelle, une promotion personnelle et devenir des escrocs du cœur ? Ceux dont le comportement est dénoncé ce soir n'ont pas eu besoin de lui pour commettre leur crime, ils ont grimpé tout seul les marches de la renommée. Ce n'est pas Francis Charhon qui a braqué sur eux les projecteurs de la gloire pour en faire des références de l'humanitaire.

Alors, j'entends déjà vos interrogations. Si Francis Charron n'est pas celui qu'on vous dépeint, qui est-ce ? Francis Charhon est issu d'une bonne famille bourgeoise et il a 21 ans, est étudiant en médecine, lorsqu'ont lieu les événements de Mai 68. C'est pour lui le point de départ d'une réflexion et d'un engagement dans un militantisme d'époque. Mais l'on sait que si Mai 68 a transformé la société française, elle a en même temps brûlé un certain nombre de mythes, dont le plus tenace était sans doute l'idée de révolution.

L'investissement politique de Francis Charhon est donc de courte durée, tandis que certains se servent des événements comme d'un tremplin et parcourent avec ambition les couloirs du pouvoir politique, Francis Charhon connaît la désillusion. Alors, après avoir tenu le pavé puis exercé ses spécialités quelques années auprès des malades de l'hôpital de Poissy, il va préférer éprouver ses convictions sur le terrain, et en 78 il part en mission pour Médecins sans frontières. Aurait-il commis l'erreur fatale qui justifie sa mise en accusation ? Je ne le pense pas. Je vous l'accorde, Francis Charhon était probablement à la recherche d'un autre mythe, celui du french docteur, philanthropique et baroudeur.

Mais un médecin n'aurait-il qu'un seul domaine d'action, celui du stéthoscope et de la blouse blanche ? Ne peut-on imaginer qu'il a d'autres qualités, qu'il peut, qu'il doit les mettre à la disposition de ceux qui en ont besoin sans immédiatement y voir une ambition personnelle

mal dissimulée ? Et je ne vois pas comment. Mais est-ce le charme de mon client qui me fait perdre mon objectivité ? Je ne vois pas comment les qualités d'un homme pourraient être constitutives d'une infraction, voire d'un handicap de nature à le rendre inaccessible à toute sanction pénale.

Soyons sérieux ! Le choix de Francis Charhon d'œuvrer pour Médecins sans frontières, puis pour la Fondation de France, ne remet pas en cause la conviction de son engagement, la passion de son travail, la générosité de l'homme, sa conscience de l'esprit de solidarité. Bien au contraire. Est-ce mal interpréter les faits que de dire qu'il n'y a nulle intention malicieuse dans les agissements de Francis Charhon ? Que son cœur est honnête, pur et généreux ? Mais lorsque l'on s'exprime pour le parquet, on ne veut pas croire que l'être humain puisse avoir des bontés.

Combien de fois ai-je vu dans les yeux de l'accusation cet air mi-amusé, mi-méprisant qui semble vous dire vous êtes jeune et naïve, mais vous verrez plus tard, vous comprendrez. Alors, est-ce être naïve que de croire que derrière les engagements de mon client, il n'y a ni bons sentiments bien appris, ni ambition personnelle, ni même phénomène de mode, éphémère et conjoncturel ? La solidarité peut-elle n'être qu'une conviction ou doit-elle inexorablement se transformer en une ambition qui s'appuie sur la détresse humaine pour devenir un instrument de marketing au service d'un seul homme ? Permettez-moi d'en douter.

Dès que vous parlez d'aide, de solidarité, on vous traite de gnan-gnan. Et pourquoi ces mots qui relèvent du seul comportement humain doivent-ils souffrir de connotations morales, voire religieuses, qui leur enlève toute spontanéité ? Voyez-vous, monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les jurés, je crois qu'il existe une part de générosité naturelle chez l'homme. Ou si elle n'existe pas, je crois que ce n'est pas trop contrarier la nature humaine que de tenter de développer chez lui le don gratuit de soi. Et de grâce Madame l'Avocat Général, n'adoptez pas l'excès inverse qui consisterait à plaider pour la

méchanceté, l'isolement et l'immobilisme. Vous prôneriez l'exclusion et, loin d'éviter la récidive, vous entraîneriez au contraire la création d'un mouvement réactionnaire qui pourrait bien renvoyer notre président à Baden-Baden.

Alors, puisqu'il ne peut rien être reproché à l'homme, Francis Charhon serait-il poursuivi en sa qualité de représentant légal de la Fondation de France ? Là encore, Madame l'Avocat Général, vos réquisitions me semblent légères. La Fondation de France est née elle aussi à la fin des années 60 non pas par hasard, mais avec l'idée de tenter d'apporter un remède à cette société bloquée, en permettant que se réalisent des générosités privées par l'intermédiaire de fondations chapeautées par une institution autonome. André Malraux, grand défenseur de la condition humaine, fut l'un de ses initiateurs et c'est le général de Gaulle lui-même qui signa le décret l'autorisant à se créer. Le travail de la Fondation de France n'est pas de rendre le monde parfait. Non, Madame l'Avocat Général, Francis Charhon n'est pas un utopiste. Mais il est peut-être d'amener la société, par la solidarité, à opérer un vrai retour sur elle-même et à revoir ses priorités. Et la priorité, c'est certainement le droit des hommes à vivre dignement.

Dans ces choix, la Fondation de France cherche en permanence à promouvoir l'autonomie, la responsabilité et la dignité des individus. Certes, ces actions ne sont pas spectaculaires. Elle lance des centaines de petits projets, elle donne son nom, son argent. À mon avis, elle ne sera jamais médiatisée, les petites actions de proximité ne passionnent pas le public. En revanche, lorsque l'humanitaire est relayé par une publicité efficace qui crée des stars system, l'opinion publique se met à rêver et l'aventure humanitaire devient des plus prisées. C'est fou ce qu'un Touareg est plus chic à aider que le chômeur, le clochard ou le RMIste. Mais voyez-vous, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les jurés, je ne crois justement pas que l'on puisse reprocher à la Fondation de France d'être complice d'une véritable comédie de la philanthropie. Elle a au contraire une déontologie qui l'a toujours

conduite à se préserver de la télé-charité et des scandales de la solidarité lucrative.

Elle ne recherche pas l'émotionnel mais les réalisations concrètes et efficaces. Ces actions sont nombreuses, de la création des points de rencontre que certains connaissent, permettant de faciliter la reprise de contact après un divorce entre l'enfant et le parent qui n'en a pas la garde, jusqu'à la réflexion en 92 sur une action favorisant l'accès au droit dans les banlieues. Que pourrait-on, dans ces conditions, reprocher à la Fondation et à son directeur ? Rien. Votre dossier est bien léger Madame l'Avocat Général. Et face à ce désert, vous venez reprocher à Francis Charhon d'avoir fourni à d'autres les moyens de se servir de l'humanitaire pour satisfaire des ambitions personnelles. Vous lui reprochez de s'être rendu complice de comportements que vous semblez même tenter de qualifier d'abus de confiance. Permettez-moi de vous dire que vous faites erreur. Où serait l'élément intentionnel constitutif de l'infraction ? Et pensez-vous que Francis Charhon aurait un intérêt à se laisser éclabousser par les agissements des mégalos de la solidarité ? Aucun intérêt. Et j'irais même plus loin, Francis Charhon n'a que faire de ces charlatans. Il n'a pas eu besoin d'eux pour se forger une éthique et œuvrer comme il l'entendait. Il est même la première victime de ce procès que vous lui faites aujourd'hui, Madame l'Avocat Général.

Alors, je le verrai bien plus pour ma part, assis sur le banc des parties civiles afin que comparaissent les véritables coupables. Ces absents dont la notoriété vous a, semble-t-il effrayée au point de ne pas engager de poursuites à leur rencontre. Vous pourriez alors requérir, comme vous l'avez si bien fait et se tiendrait enfin, le vrai procès de l'humanitaire devenu escroquerie, où les accusés devraient rapporter la preuve impossible à fournir qu'ils ont toujours agi avec désintéressé au seul service des autres. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les jurés, c'est pour l'ensemble de ces raisons et pour bien d'autres encore qui vont vous être livrées par mon client que vous ne pourrez que prononcer l'acquiescement de Francis Charhon.

DROIT DE RÉPONSE DE L'ACCUSÉ

FRANCIS CHARHON :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les jurés, mesdames, messieurs,

Le monde actuel est ainsi fait qu'on puisse vous accuser, d'une part, de ne pas être connu, reconnu, adulé par les médias et d'autre part, de participer à une vaste entreprise médiatique de mise sous coupe réglée de la population, au profit de l'idole Charité, relookée années 90, avec fourniture de moyens. Comment ne pas être frappé par une telle contradiction ? Une analyse en profondeur vous permettra, mesdames et messieurs les jurés, de faire la part des choses et de donner un verdict basé sur des faits et non sur des allégations. La véritable question que pose l'accusation et qu'a bien relevé la défense, est en fait de savoir si l'on peut vivre sans être un homme cathodique, sans être un addict du micro ou un accro du petit écran. Peut-on vivre sans audimat auprès de ses proches sans faire la joie de la crémière qui peut dire à sa clientèle : *je le connais, il passe à la télé. Je ne sais pas bien ce qu'il fait, mais il est connu.*

Doit-on régulièrement paraître à la page people de Paris-Match ou à l'émission de Paul Wermus pour survivre ? Nous allons vous démontrer que dans ce monde de communication où plus rien n'est secret grâce aux vertus de la photocopie, du caméscope, qui ont mis l'information de la plus banale à la plus secrète à la portée de tous, on peut vivre sans être à la une. Des preuves, me direz-vous ? En voici certaines, déjà évoquées par la défense. En 1968, la bataille fait rage dans les rues, mon nom cité, point. Les universités en grève dans ma faculté de Cochin, pas de mention de mon nom, sinon peut-être dans un magazine. Une photo debout sur un tonneau à l'entrée de la fac, mais simplement pour que l'on évite de se bousculer dans les amphes, qui d'ailleurs, n'attiraient pas grand monde à l'époque. Quelques années à l'hôpital de Poissy, rien qui ne

mérite l'intérêt des journalistes. 1978, arrivée à Médecins sans frontières à l'époque, une secrétaire à mi-temps dans 25 mètres carrés, avec un budget à peine suffisant pour boucler l'année... Deux années de présidence qui ne m'ont donné aucune célébrité, puis dix années de direction générale. Durant cette période, visible de tous les paradis fiscaux de la Terre : Somalie, Liban, Éthiopie, Angola, Afghanistan, Cambodge et j'en passe, là encore, le même anonymat alors que l'association se hissait au premier rang mondial des organisations médicales.

L'absence de Presse ne m'a pas empêché de faire croître en France et dans le monde cet organisme connu sous le nom générique de French Docteur. Ici, me direz-vous, apparaît peut-être une incapacité, voire une déficience. Comment, dans de telles circonstances, ne pas en profiter pour se faire connaître et déjà s'assurer d'un avenir professionnel plus sérieux et plus prometteur ? Au lieu de cela, changement de cap pour diriger la Fondation de France, certes prestigieuse, mais si peu connue, la belle endormie disiez-vous. Adieu le Zambèze, bonjour la Corrèze ! À ce stade, on peut se poser deux questions. Serait-il un obscur bureaucrate de l'humanitaire, un planqué de la charité, un besogneux de la misère ? Eh bien non, je le confesse, aucune fausse modestie, aucun goût pour la grisaille des fades organismes internationaux, mais bien le plaisir du panache de l'organisation qui tourne et remplit son but. Et peut-être simplement la volonté de rester fidèle à un engagement pris lors de mon entrée dans la médecine, celui de servir l'homme qui souffre. Entre le tiers mondisme et le tiers mondain j'ai choisi. Dans son Éloge de l'ombre, l'auteur japonais Tanizaki nous dit que la couleur de l'ombre a la lueur de la flamme. En effet, l'enthousiasme de l'engagement, la passion du devoir accompli ou celle de faire ce que l'on aime peut-elle survivre à l'absence de 7 sur 7 ou autre Heure de Vérité ? J'en suis certain. Certes,



la Presse a son utilité pour lutter contre le silence qui couvre bien des méfaits, des turpitudes, voire des crimes. Mais aussi combien de Timisoara, combien de guerre du Golfe, combien de causes portées un jour à la une, le lendemain disparaîtront sans raison. Et pourtant, nombreux sont ceux qui, telles des lucioles, sont venues brûler leurs âmes sous les spots de la célébrité en proposant la forme plutôt que le fond.

Mais vous savez cette histoire n'est pas nouvelle. Déjà dans le passé, l'attaché de presse était signe de succès. Laissez-moi vous conter une histoire. Moïse, acculé le long de la mer Rouge convoque ses généraux et leur dit : nous sommes perdus, nous sommes acculés, nous ne pouvons rien faire, préparez-vous à mourir. Lorsque soudain il voit passer une jeune femme, sac à la main. Qui est-elle ? Notre attachée de presse. Nous avons une attachée de presse ? Mais oui, vous avez une attachée de presse. Bien, faites-la venir. Il la convoque, la voit, lui demande : vous savez, on est un peu dans le souci. Elle lui dit : mais quel souci ? Aucun problème. Vous

demandez à la mère de s'ouvrir, vous passez, vous allez de l'autre côté, vous fermez, et tout est bouclé. Il trouve l'idée un peu saugrenue, essaye, vous savez ce qui arrive, se retrouve de l'autre côté. Évidemment il convoque l'attachée de presse et lui dit : *Écoutez, c'est bien. Elle lui dit : oui, c'est bien, mais j'ai mieux. Je vous ai eu deux pages dans la Bible !*

Qui sont ces célébrités à qui aujourd'hui on voudrait que je m'identifie ? Serait-ce ce nouveau philosophe à la chemise blanche qui a un avis sur tous les problèmes du monde ? Ce french docteur qui préfère la politique et trouve l'Europe confortable tout en rêvant à de grands destins. Ou encore ce dynamique président de club de foot pour qui la vie devient soudain compliquée. Ces Icône des temps modernes sont-ils des exemples à suivre pour faire une carrière sous les feux de la rampe ? Et la fin doit-elle justifier les moyens ? Je réponds non, car il est un concept que certains ont tendance à trop oublier, l'organisme dans lequel on travaille doit être au service des hommes et non pas au service

d'un homme. Définitivement ce choix ne sera pas le mien et je reprendrai bien la phrase de Chamfort : L'estime vaut mieux que la célébrité, la considération mieux que la renommée et l'honneur vaut mieux que la gloire. Je plaide donc, pour cette partie, coupable de discrétion avec circonstances aggravantes, car il y a préméditation.

Mais ceci mérite-t-il une accusation et a fortiori une condamnation ? Serions-nous déjà dans un monde asservi par le joug de la communication ? En cas de réponse affirmative, condamnez-moi et je serai heureux d'être un martyr de la résistance face à une telle situation. En cas de réponse négative, l'accusation, mesdames, messieurs les jurés, ne chercherait-elle pas à vous engager dans le chemin de l'abus de droit, ouvrant ainsi la voie vers une jurisprudence ou de futures législations imposeraient à chacun des passages obligés à la radio et à la télévision ?

La deuxième accusation est plus perfide, car elle mêle l'abus du cœur et la fourniture de moyens dont le seul moteur serait le charity-business qui ne se développerait que pour s'auto-générer et alimenter les escrocs du cœur. C'est, Madame le Procureur, bien mal connaître ce que sont les élans du cœur, la situation actuelle de notre société et ce qu'est la Fondation de France.

Comment ne pas évoquer les années de croissance durant lesquelles l'enrichissement, parfois abusif des uns, allait de pair avec la mise sur le côté d'une frange de plus en plus grande de notre population. Le sans domicile fixe perdait son visage de clodo sympathique pour de plus en plus ressembler à nos voisins, à nos amis, à nos enfants, voire à nous-mêmes. Mais la bombance de ces années masquait l'évolution d'une société qui quittait la période industrielle pour entrer dans un nouveau cycle encore inconnu, pour lequel aucun outil opérationnel n'est à notre disposition. Comment être aussi insensible que Madame l'Avocat Général alors que, malgré une accumulation de richesses sans précédent dans notre histoire, on compte de plus en plus de laissés pour compte, victimes du chômage, mais aussi d'une immense solitude. Que penser de ces vieilles dames si seules ? Que penser de tous ceux qu'un handicap,

une maladie ou simplement une différence met en marge ? Que penser de ces pays laissés pour compte dont les ressortissants viennent frapper à notre porte de plus en plus close ? Que penser encore des jeunes et pas toujours ceux des banlieues dont l'avenir, faute de pouvoir s'accrocher au mot espoir, va se dissoudre dans des paradis artificiels proposés par des marchands de rêves assassins ?

Le lien social vole en éclats, coupant ainsi les filets de sauvetage sur lesquels on pouvait s'appuyer. Il faut aujourd'hui des ravaudeurs et nous en sommes. Nous avons quitté l'ère de la dualité, les bons les méchants, le diable le bon Dieu, le monde occidental versus communiste. Les repères manquent. État, église, école, syndicats, partis, ne procurent plus les valeurs qui traditionnellement cimentaient notre société. Pourtant, il y a de la place pour l'espoir malgré vos dérisions et vos sarcasmes, Madame le Procureur Général. Les Français sont plus généreux et souhaitent s'engager plus avant dans des actions de solidarité. En gros et brutalement, l'état n'arrive pas et n'arrivera pas à tout faire, aussi, je retrousses mes manches, je me rends utile en aidant à résoudre un problème à mon échelle. Cela donne du sens à ma vie et me permet de renouer du lien social, des contacts avec les autres et de me trouver au centre d'un monde qui vit et qui espère.

Ce mouvement n'est pas une mode, même si des excès de représentation existent, mais un puissant mouvement de fond. Savoir que la solidarité pour les jeunes, une de leurs principales valeurs, indique qu'un changement de comportement se produit. Ils seront les adultes de demain, plus adaptés à relever le défi que nous impose la situation actuelle et probablement plus capable d'accepter ou même d'entraîner les changements nécessaires pour redonner cohésion et avenir à notre société. Le rôle de la Fondation de France depuis 25 ans est d'accompagner ce mouvement, et cela, pas toujours de façon visible, mais souvent de façon efficace. Vous nous accusez de fournitures de moyens et vous avez raison, car nous avons été créés pour cela à un moment où l'état pensait plus à faire qu'à faire faire. Certains comme André Malraux ou François Bloch-Lainé, Michel Paumées, ont imaginé de donner aux citoyens de larges moyens pour exprimer leur générosité.

Fournitures de moyens à ceux qui veulent créer une fondation, laissant ainsi leur nom à une œuvre pour une cause qui les a particulièrement touchés, en assurant ainsi une pérennité pour les actions menées.

Oui, nous avons accepté des legs et des donations afin que 400 fondations puissent distribuer prix, bourses et subventions pour aider étudiants, personnes âgées, la recherche scientifique et bien d'autres causes d'intérêt général. Fourniture de moyens encore à des associations dans toute la France dont vous n'entendrez jamais parler tant elles sont petites, mais ô combien actives dans les luttes contre les exclusions grâce à leur contact avec les réalités locales. Mais savez-vous que nous sommes les seuls à agir ainsi, véritable bouffée d'oxygène pour tous ces groupes oubliés des subventions, loin des médias qui n'ont aucun moyen pour le faire ? 480 000 donateurs nous accompagnent et nous encouragent par la confiance. Vous avez là affaire à une organisation de malfaiteurs dont certains, je suis sûr, sont dans la salle et qui probablement, et je l'espère, sont prêts à récidiver. Fourniture de moyens encore, nous l'avons dit lorsque nous avons décidé d'aider au développement et à l'organisation de la vie associative. En effet, tous ces gens dont j'ai parlé, qui veulent s'engager, doivent pouvoir le faire dans des conditions de plus en plus professionnelles afin d'utiliser au mieux l'argent des donateurs.

Méfiance ! La transparence gagne, l'efficacité aussi. Mais nous voilà revenus vers ces professionnels de la charité dont vous brocardez l'existence. J'ai peur, Madame l'Avocat Général, que ce soit pour la démocratie, le prix à payer pour qu'elle retrouve vitalité, espoir et peut-être même avenir. Ces empêcheurs d'ignorer en rond, ces détecteurs d'inégalités, ces militants des droits de l'homme, ces ouvreurs de portes sur un monde que l'on voudrait ne pas connaître nous les soutenons, certes pas tous, car nous n'en avons ni la vocation ni les moyens, mais nous en avons la volonté. Du haut de nos 25 ans, nous avons ouvert, bien sûr avec d'autres, des brèches dans les législations. Nous avons attaqué des forteresses administratives et surtout secoué des comportements figés dans notre temps. J'ai même vu certains de vos collègues participer au colloque que nous avons organisé sur l'accès au droit dans les

quartiers défavorisés. Sujet qui semble-t-il est pour le moins source de débats. Vous évoquiez le nom du général de Gaulle. Pensez-vous qu'il aurait, dans un moment de faiblesse, laissé se mettre en place une organisation dont l'objectif serait la fourniture de moyens ? Je vous pose la question, messieurs, mesdames les jurés.

C'est vrai qu'aujourd'hui nous sombrons dans le tout solidaire, du Téléthon au Sidaction ou aux autres mailings. D'abord parce que trop de causes sont à soutenir, mais aussi parce que l'argent manque et qu'il est nécessaire de faire appel au public. Mais ceci, paradoxalement, renforce la possibilité qu'a le donateur de choisir une cause à laquelle il est sensible en lui permettant d'exiger plus de transparence et d'efficacité de ceux qu'il aide. Je ne vous dis pas que ce monde est celui de la vertu. Les articles récents sur une organisation de recherche médicale ou sur une fondation artistique peuvent jeter un doute et semer le trouble dans les esprits. Là encore, pas de manichéisme, pour diverses raisons. Certains se développeront, d'autres disparaîtront. Et c'est bien ainsi, car personne n'est au-dessus des lois. Tromper ceux qui s'engagent pour aider pour des raisons de cœur méritent vos réquisitoires mais dans d'autres lieux que celui-ci. Nous savons à la Fondation de France que le plus grand capital n'est pas celui de la finance, mais celui de la confiance acquise année après année auprès de nos donateurs et de nos fondateurs.

La bataille que nous menons n'est pas celle du tout assistance sous le couvert d'une solidarité naïve et molle, génératrice de bonne conscience, une sorte d'humanitarisme social qui permettrait de s'habituer à vivre avec quelques millions d'exclus grâce à un revenu minimum d'exclusion, sorte de soupape sociale. Au contraire, l'engagement solidaire s'appuie sur l'homme, sur sa capacité de se prendre en charge. Notre action est de lui donner les moyens de garder ou de retrouver une dignité, de se trouver en situation d'actif. C'est l'enjeu de cette fin de siècle. Naïf ? Utopique, me direz-vous ? Nécessaire et urgent, vous répondrai-je. Je vous demande donc, mesdames, messieurs les jurés, de faire la part des choses, de ne pas suivre l'accusation dans ses amalgames. Et pour ces accusations, je plaide non coupable. Merci.

MENTIONS LEGALES

Toute reproduction ou transmission, même partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans autorisation écrite des auteurs – détenteurs des droits :

- *L'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Bâtonniers ;*
- *L'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Secrétaires de la Conférence ;*
- *Les Invités, chacun pour ce qui le concerne, concernant les droits de réponse des Accusés ;*
- *Monsieur Philippe CLUZEAU concernant les photographies.*

Conception et réalisation

Un grand merci à ceux sans lesquels cette collection d'ouvrage n'aurait pas pu voir le jour :

- *Monsieur le Bâtonnier Vincent MAUREL pour l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Maître Antoine CHRISTIN pour l'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Monsieur Pierre MARKHOFF et Madame Cyriane VICIANA pour LEGI TEAM.*

ISBN : 978-2-913463-66-0



© VON SPRECKEISEN

**Ordre
des Avocats**
Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES
SECRETAIRES ET
ANCIENS SECRETAIRES
DE LA CONFERENCE
DU BARREAU DES
HAUTS-DE-SEINE